

2019 DEVE 142 Communication sur la stratégie « Pigeons »

COMMUNICATION AU CONSEIL DE PARIS

Mesdames, Messieurs,

En 2003, la Ville de Paris a choisi d'installer des pigeonniers sur le territoire municipal afin de leur offrir un habitat et réguler leur population, dans l'objectif de réduire les nuisances que certains Parisiens déplorent sur l'espace public.

Entre décembre 2016 et juin 2017, à la demande de la Ville de Paris, les associations AERHO et Espaces ont réalisé une étude afin d'évaluer l'impact des pigeonniers sur l'évolution de la population de pigeons. Les résultats de l'étude ont été présentés le 25 juin dernier à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville, lors d'une conférence publique, à laquelle tous les conseillers de Paris et Maires d'arrondissement étaient conviés.

Cette étude a pour la première fois permis une estimation de la population parisienne de pigeons basée sur un comptage avec une méthodologie connue. Ainsi, la population actuelle de pigeon à Paris est estimée à 23 000 individus. Faute de comptage antérieur fiable, il a donc été impossible d'évaluer l'impact quantitatif des pigeonniers parisiens sur l'évolution de la population de pigeons. En effet, aucun des chiffres antérieurement présenté ne précisait la méthode de calcul utilisée.

Suite aux échanges autour de cette étude et aux actions proposées sur le sujet dans le cadre de la stratégie « Animaux en ville » adoptée par notre assemblée en novembre 2018, soit 71 préconisations dont 4 consacrées à la question des pigeons dans notre ville, je tenais à vous informer de la mise en place d'un nouveau plan d'actions « Pigeons à Paris ».

Ce plan d'action repose sur 4 piliers complémentaires :

Une gouvernance adaptée

La gestion des pigeons dans la ville sera mise en place sous l'égide de l'Adjointe à la Maire de Paris chargée des Espaces verts, de la Nature en ville, de la Biodiversité, de l'Agriculture urbaine et des Affaires funéraires et du Secrétariat général, en lien avec les Mairies d'arrondissement, la mission « Animal en Ville » et les directions de la Ville concernées.

Une communication renforcée

Les pigeons sont des animaux souvent croisés par les Parisien.ne.s mais finalement peu connus et porteurs de nombreuses appréhensions. La Ville souhaite donc mieux informer les Parisien.ne.s sur cette espèce. Les différents outils de sensibilisation et de communication développés dans le cadre de la mise en œuvre du « Plan Biodiversité de Paris 2018-2024 » et de la « Stratégie Animaux en Ville » comme la

page internet dédiée sur le site paris.fr, seront mobilisé pour faire évoluer les regards portés sur cet animal.

Les appels à projets en faveur des associations mis en place par la Ville pourront aussi permettre de soutenir des actions de sensibilisation menées par différentes associations de protection de la nature et de défense du bien-être animal sur le sujet.

Les pigeonniers sont aussi des outils de régulation des populations de pigeons bisets dont le fonctionnement repose sur la stérilisation d'une partie des œufs, en permettant à cette espèce de nicher et de se fixer dans l'espace prévu. Ils rendent possible le suivi de l'état sanitaire des oiseaux les fréquentant. Le nettoyage des salissures est également facilité. La sensibilisation menée par la Ville sur les pigeons présentera également cet outil pour mieux le faire connaître.

En complément, à l'occasion du renouvellement du marché de gestion des pigeonniers en février 2020, il sera demandé au prestataire la mise en place d'un travail de communication sur le pigeon et les pigeonniers à destination des Parisien.ne.s (affiches, intervention lors de fêtes de quartier, etc.).

L'installation d'un nouveau pigeonnier permettant un accès du public à celui-ci, ce qui n'est aujourd'hui pas possible au vu des conditions d'accès aux pigeonniers existants (échelle), sera également encouragée par la Ville de Paris. Il permettra aux riverains de le visiter et de découvrir comment celui-ci participe à la régulation des populations de pigeon et limite les nuisances pouvant être associées à cet animal.

De nouveaux abris pour les pigeons

L'étude, commanditée par la Ville, précise qu'au total, aujourd'hui, 1 000 pigeons dorment dans les pigeonniers, ce qui représente environ 5% des pigeons parisiens. La fréquentation de chaque pigeonnier étant fortement hétérogène.

Cette étude énonce également quelques recommandations afin d'améliorer le mode de gestion des pigeonniers et de mieux appréhender les populations de pigeons bisets en ville.

Le Plan d'actions « Pigeons » prévoit ainsi 4 actions visant à renforcer l'efficacité de la régulation de ces populations :

- Reprendre le nourrissage à l'intérieur des pigeonniers dans les arrondissements le souhaitant afin d'augmenter leur taux d'occupation et maintenir une plus grande population de pigeons en place, réduisant les nuisances sur d'autres lieux, et ce dans des endroits et des conditions à définir ;
- Installer de nouveaux pigeonniers dans les arrondissements qui le souhaitent dans les lieux où ils seront utiles à la régulation des populations, selon des conditions à définir ;
- Expérimenter l'aménagement d'abris pour pigeons dans des endroits déjà colonisés, comme sous les ponts, en lien avec les mairies d'arrondissement ;
- Étudier la prise en compte dans le Plan Local d'Urbanisme de prescriptions architecturales pour l'aménagement de cavités dans les bâtiments.

Un travail spécifique autour du nourrissage et des nourrisseurs.

Lors de l'étude, plus de 250 riverains et passants, à proximité des pigeonniers, ont été interrogés afin d'étudier la perception qu'ils en avaient. Il ressort des questionnaires que les pigeons sont moins critiqués par les sondés que les nourrisseurs.

Le plan d'action « Pigeons » prévoit ainsi 3 actions visant à renforcer le traitement de cette question :

- Déploiement d'un travail de médiation à destination des nourrisseurs identifiés et régulièrement présents sur certains sites, sans que la verbalisation s'avère efficace, pour mettre fin à leurs

pratiques, afin d'éviter les nuisances associées pour les riverains et l'impact très négatif sur la santé et le bien être des oiseaux. Ce travail sera intégré dans le cahier des charges du prochain prestataire ;

- En parallèle, poursuite et renforcement de la verbalisation du nourrissage non-autorisé, fort générateur de nuisances ;
- Analyse de la possibilité d'expérimenter un espace de nourrissage réglementé, via un conventionnement entre la Ville et une association, dans un lieu à définir en lien avec les mairies d'arrondissement volontaires.

La Maire de Paris